



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 8 novembre 2021

Convocations envoyées le mardi 26 octobre 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sabine MOUCHARD est désignée Secrétaire de Séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h20.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 2021-55 : Accessibilité – Charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ACCEPTE la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Vendée.

☞ CHARGE Madame le Maire de signer cette charte.

☞ NOMME Monsieur Franck JAUD comme référent handicap et accessibilité pour la commune de Réaumur.

**N° 2021-56 : Cyclisme Région de Pouzauges – Subvention pour les courses cyclistes de la fête du Chocolat 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 700 € à l'association Cyclisme Région Pouzauges pour les courses cyclistes de la fête du Chocolat du 23 avril 2022.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2022.
- ☞ CHARGE Madame le Maire de verser cette subvention à l'association Cyclisme Région Pouzauges après la manifestation, sur présentation de justificatif. Dans le cas où la manifestation ne pourrait avoir lieu, cette aide ne serait pas versée.

**N° 2021-57 : Mandat spécial au Maire – Congrès des Maires de France**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ MANDATE Madame le Maire à participer au prochain Congrès des Maires de France.
- ☞ ACCEPTE de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

**N° 2021-58 : Personnel communal – Débat sur la mise en place du télétravail**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ PREND ACTE du débat sur la mise en place du télétravail.

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h15.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 9 novembre 2021,  
par Madame le Maire,  
Céline REVEAU

